

**Résolution du 3 mars 2020 du Conseil municipal: «Approbation du budget 2020 de la Fondetec».**

(ainsi acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 3 mars 2020)

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984);
- l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

le Conseil municipal déclare approuver le budget de fonctionnement 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)